

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-BASE-35-20-30-10-31/07/2019

Date de publication : 31/07/2019

**IS - Base d'imposition - Charges financières - Limitation des intérêts
dans le cadre du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation -
Situations de sous-capitalisation - Présomption de sous-capitalisation**

Positionnement du document dans le plan :

L'article 34 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a supprimé le dispositif de lutte contre la sous-capitalisation prévu aux II et III de l'article 212 du code général des impôts (CGI) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.



AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus au présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées du document ».